



Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Affiché le 28/02/2023
ID : 030-213001068-20230223-2023_06-DE

Délibération N° 2023_06

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DURFORT et SAINT-MARTIN de SOSSENAC

Nombre de Conseillers
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 13

OBJET :

Choix du Cabinet d'Études PLU

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Durfort et Saint-Martin-de-Sossenac, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CONDOMINES Robert, Maire.

Présents : MM ROCHER Catherine, CHARRON Fabrice, BOUSCHET Jean-Claude, ARTERO Jérôme, SPIEGEL Nicolas, SPIEGEL Esther, CONDOMINES Robert, TEULLE Patrick, MAGOT Céline, CHABANEL Philippe.

Absents excusés : MM ARTERO Clément procuration à SPIEGEL Esther, TAXIL Aline procuration à ROCHER Catherine, COURSIER Jean-Louis procuration à CONDOMINES Robert.

Absent : - - -

Secrétaires de Séance : Mme SPIEGEL Esther.



Mme SPIEGEL conserve la parole et présente, en lien avec la précédente décision, les résultats de l'ouverture des plis de la commission permanente d'appel d'offres, réunie en séance du 01 février 2023, relatifs à l'analyse des offres de mission de maîtrise d'œuvre destinée à l'étude et à la constitution du dossier complet de la 2^{ème} Révision du P.L.U.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 décembre 2022, la date limite de remise des offres était fixée au 20 janvier 2023 à 12 H. Les 3 offres reçues avant analyse et auditions sont les suivantes :

N° ordre	Bureau d'Études	Montant TTC
01	POULAIN Frédéric	59.910,00 €
02	UADG	65.616,00 €
03	Terre d'Urba	55.545,00 €

Après étude et analyse des dossiers, et conformément aux critères de sélection définis dans le règlement de la consultation de mise en concurrence, il ressort le classement suivant :

Critères et Pourcentage de Sélection	Composition de l'équipe 30%	Méthodologie 50%	Prix 20%	Note Globale
01	5/10	5/10	5/10	5/10
02	7.5/10	6/10	7.5/10	7.2/10
03	7/10	7/10	8/10	7.5/10



Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Affiché le

ID : 030-213001068-20230223-2023_06-DE

Délibération N° 2023_06

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

* approuve le choix de la commission permanente d'appel d'offres et retient l'offre, du cabinet Terre d'Urba pour un montant de 55.545,00 € TTC.

* autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution et au règlement de la mission de maîtrise d'œuvre relatif au dossier complet (avenants et autres décisions complémentaires compris) de la 2^{ème} Révision du P.L.U.

Copie conforme,
Le Maire,

Robert CONDOMINES

